



**RÈGLEMENT CO-2011-703 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2010-640
CONCERNANT LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-
OUTILS**

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le *Règlement CO-2010-640 concernant la circulation des camions et des véhicules-outils* est modifié par le remplacement, dans la troisième ligne de l'article 2, de l'annexe I par le plan des zones interdites joint à ce règlement comme annexe I.
2. Ce règlement est modifié par le remplacement, dans la quatrième ligne de l'article 2, des plans de signalisation 014, 017 et 021 de l'annexe II par les plans 014, 017 et 021 joints à ce règlement comme annexe II.
3. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le greffier,

Le président du conseil,

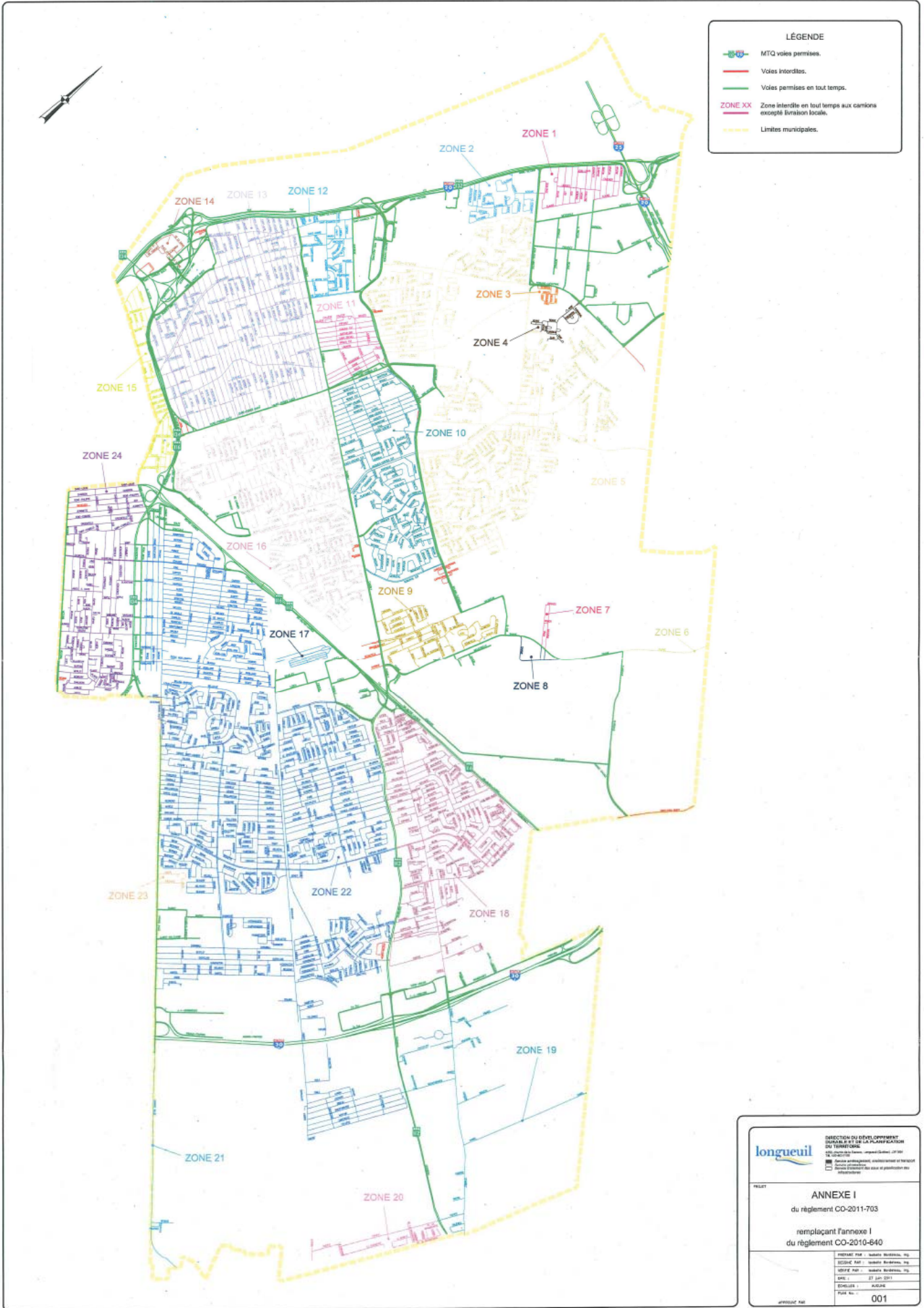
Daniel Carrier

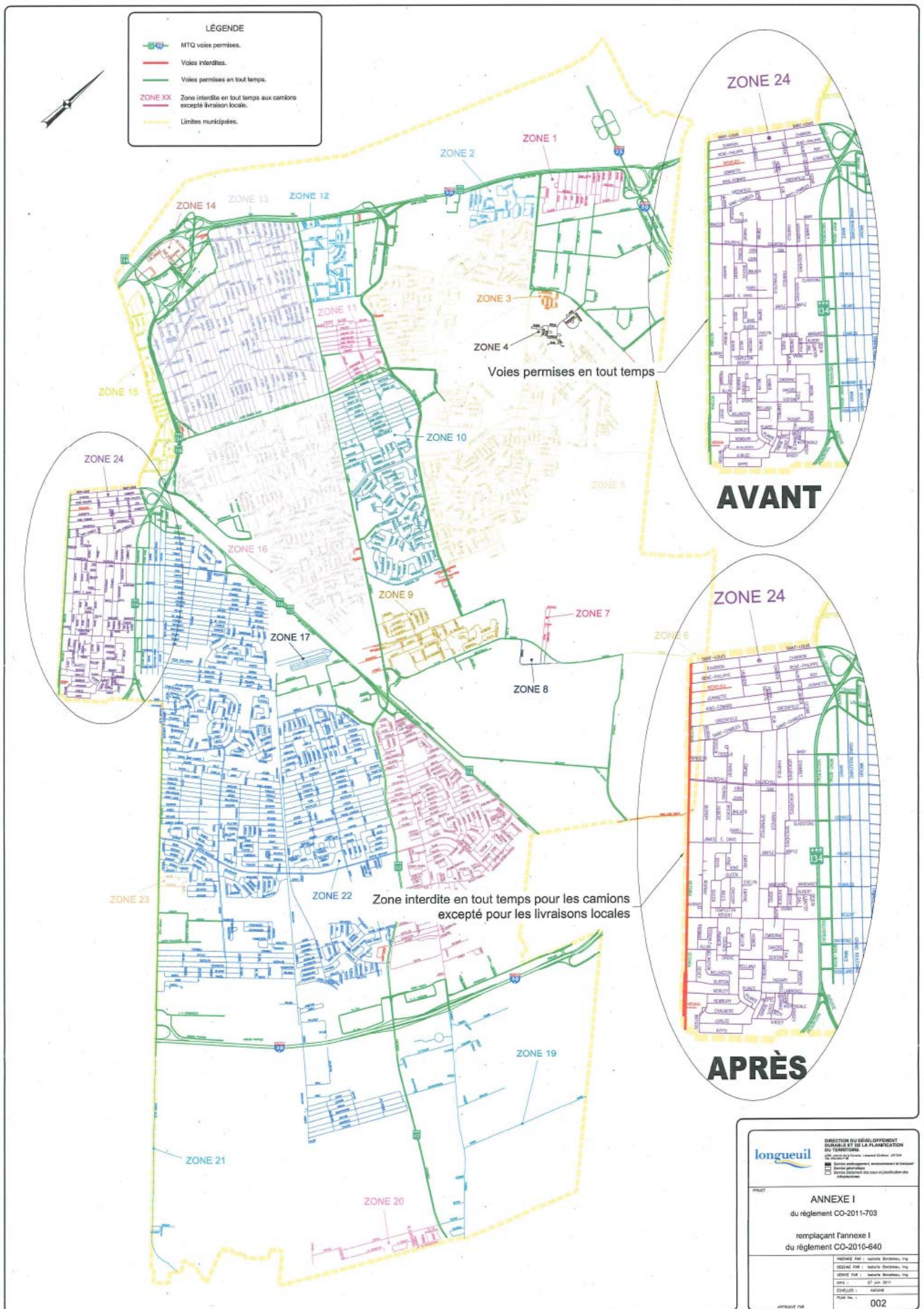
Michel Lanctôt

Avis de motion :	CO-110419-1.15
Adoption :	CO-110823-1.26
Entrée en vigueur :	2011-10-25

2011-07-07

Annexe I





Annexe II



SYMBOL	DESCRIPTION
	ARRÊT (Réglement 116.01.01.01)
	CEDEZ LE PAS (Réglement 116.01.01.02)
	VITESSE MAXIMUM 30 (Réglement 116.01.01.03)
	VITESSE MAXIMUM 40 (Réglement 116.01.01.04)
	VITESSE MAXIMUM 50 (Réglement 116.01.01.05)
	VITESSE MAXIMUM 60 (Réglement 116.01.01.06)
	VITESSE MAXIMUM 70 (Réglement 116.01.01.07)
	VITESSE MAXIMUM 80 (Réglement 116.01.01.08)
	VITESSE MAXIMUM 90 (Réglement 116.01.01.09)
	VITESSE MAXIMUM 100 (Réglement 116.01.01.10)
	INTERDICTION DE STATIONNER (Réglement 116.01.01.11)
	INTERDICTION DE FAIRE UN TOUR À GAUCHE (Réglement 116.01.01.12)
	INTERDICTION DE FAIRE UN TOUR À DROITE (Réglement 116.01.01.13)
	INTERDICTION DE FAIRE UN U-TURN (Réglement 116.01.01.14)
	INTERDICTION AUX CAMIONS (Réglement 116.01.01.15)
	INTERDICTION AUX CAMIONS LÉGERES (Réglement 116.01.01.16)
	INTERDICTION AUX CAMIONS LÉGERES (Réglement 116.01.01.17)
	INTERDICTION AUX CAMIONS LÉGERES (Réglement 116.01.01.18)
	INTERDICTION AUX CAMIONS LÉGERES (Réglement 116.01.01.19)
	INTERDICTION AUX CAMIONS LÉGERES (Réglement 116.01.01.20)
	INTERDICTION AUX CAMIONS LÉGERES (Réglement 116.01.01.21)
	INTERDICTION AUX CAMIONS LÉGERES (Réglement 116.01.01.22)
	INTERDICTION AUX CAMIONS LÉGERES (Réglement 116.01.01.23)
	INTERDICTION AUX CAMIONS LÉGERES (Réglement 116.01.01.24)
	INTERDICTION AUX CAMIONS LÉGERES (Réglement 116.01.01.25)
	INTERDICTION AUX CAMIONS LÉGERES (Réglement 116.01.01.26)
	INTERDICTION AUX CAMIONS LÉGERES (Réglement 116.01.01.27)
	INTERDICTION AUX CAMIONS LÉGERES (Réglement 116.01.01.28)
	INTERDICTION AUX CAMIONS LÉGERES (Réglement 116.01.01.29)
	INTERDICTION AUX CAMIONS LÉGERES (Réglement 116.01.01.30)
	INTERDICTION AUX CAMIONS LÉGERES (Réglement 116.01.01.31)
	INTERDICTION AUX CAMIONS LÉGERES (Réglement 116.01.01.32)
	INTERDICTION AUX CAMIONS LÉGERES (Réglement 116.01.01.33)
	INTERDICTION AUX CAMIONS LÉGERES (Réglement 116.01.01.34)
	INTERDICTION AUX CAMIONS LÉGERES (Réglement 116.01.01.35)
	INTERDICTION AUX CAMIONS LÉGERES (Réglement 116.01.01.36)
	INTERDICTION AUX CAMIONS LÉGERES (Réglement 116.01.01.37)
	INTERDICTION AUX CAMIONS LÉGERES (Réglement 116.01.01.38)
	INTERDICTION AUX CAMIONS LÉGERES (Réglement 116.01.01.39)
	INTERDICTION AUX CAMIONS LÉGERES (Réglement 116.01.01.40)
	INTERDICTION AUX CAMIONS LÉGERES (Réglement 116.01.01.41)
	INTERDICTION AUX CAMIONS LÉGERES (Réglement 116.01.01.42)
	INTERDICTION AUX CAMIONS LÉGERES (Réglement 116.01.01.43)
	INTERDICTION AUX CAMIONS LÉGERES (Réglement 116.01.01.44)
	INTERDICTION AUX CAMIONS LÉGERES (Réglement 116.01.01.45)
	INTERDICTION AUX CAMIONS LÉGERES (Réglement 116.01.01.46)
	INTERDICTION AUX CAMIONS LÉGERES (Réglement 116.01.01.47)
	INTERDICTION AUX CAMIONS LÉGERES (Réglement 116.01.01.48)
	INTERDICTION AUX CAMIONS LÉGERES (Réglement 116.01.01.49)
	INTERDICTION AUX CAMIONS LÉGERES (Réglement 116.01.01.50)

longueuil

**DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE ET DE LA CIRCULATION**

Services aménagement, environnement et transport

116, rue Saint-Jacques, Longueuil (Québec) J4L 1Y1

☐ Bâtiments inclus dans l'aménagement et dans les décrets

☐ Services inclus dans l'aménagement et dans les décrets

Annexe II

Plan de signalisation 014 du règlement CO-2011-703 remplaçant le plan 014 du règlement CO-2010-640

PROJETÉ PAR : [Nom]

APProuvé PAR : [Nom]

DATE : [Date]

PROJETÉ PAR : [Nom]

APProuvé PAR : [Nom]

DATE : [Date]

PROJETÉ PAR : [Nom]

APProuvé PAR : [Nom]

DATE : [Date]

ANNEXE II

014

